

Quel contenant pour la présentation des déchets végétaux ?

Ce service est destiné uniquement à collecter les **petits volumes** de déchets végétaux.

C'est un complément aux différents points d'apport volontaire pouvant accueillir vos volumes plus importants (déchettes et points verts).

Le tri permet de les valoriser sous forme de **compost**.



Tout autre contenant tel que les sacs en plastiques, les sacs poubelles traditionnels ou les bacs ne seront pas collectés.



Collecte des déchets végétaux en porte-à-porte



Quels déchets **végétaux** doivent être déposés dans les sacs ou le bio-conteneur ?



Collecte limitée à **1 bio-conteneur** ou **7 sacs** et **4 fagots ficelés** de moins d'1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm par passage et par foyer.

Terre non autorisée. Points de regroupement interdits sauf autorisation du service compétent.



Les interdits

- › Bâches et sacs plastiques ;
- › Restes de repas ;
- › Cendres ;
- › Objets en verre ;
- › Pots de fleurs ;
- › Pierres, cailloux et terre ;
- › Produits d'entretien de jardin ;
- › Outils de jardinage ;
- › Tous les déchets mis habituellement aux ordures ménagères ;
- › Souches ;
- › Déchets végétaux présentés dans des contenants non appropriés.



Ces déchets nuiraient fortement à la **qualité du compost** qui ne pourrait alors pas être utilisé.

En cas d'erreur, vos déchets ne pourront pas être collectés.

Les jours de collecte

Collecte hebdomadaire (suivant votre commune) uniquement entre le **premier lundi, mardi, mercredi ou jeudi** du mois d'avril et le **dernier lundi, mardi, mercredi ou jeudi** du mois de novembre.

Seules les communes suivantes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont concernées par la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte, à savoir :

- Allonne • Auchy-la-Montagne • Auneuil • Auteuil • Aux-Marais
- Beauvais • Berneuil-en-Bray • Bonlier • Bresles • Crèvecœur-le-Grand
- Fontaine-Saint-Lucien • Fouquénies • Fouquerolles • Francastel
- Frocourt • Goincourt • Guignecourt • Haudivillers • Herchies
- Hermes • Juvignies • Lachaussée-du-Bois-d'Écu • La Neuville-en-Hez
- La Rue-Saint-Pierre • Lafraye • Laversines
- Le Fay-Saint-Quentin • Le Mont-Saint-Adrien • Le Saulchoy • Litz • Luchy
- Maisoncelle-Saint-Pierre • Maulers • Milly-sur-Thérain • Muidorge
- Nivilliers • Pierrefitte-en-Beauvaisis • Rainvilliers • Rémérangles
- Rochy-Condé • Rotangy • Saint-Germain-la-Poterie • Saint-Léger-en-Bray
- Saint-Martin-le-Noeud • Saint-Paul • Savignies • Therdonne • Tillé
- Troissereux • Velennes • Verderel-lès-Sauqueuse • Warluis

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

48, rue Desgroux
BP 90508
60005 Beauvais Cedex

www.beauvaisis.fr

FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux... ?

0 800 00 60 40 Service & appel gratuits



Collecte des déchets végétaux

Ne pas jeter sur la voie publique - Imp. POLY/SERVICES - Beauvais

édition OCT. 2020

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Agglo du Beauvaisis

www.beauvaisis.fr

Que faire de vos volumes de déchets végétaux plus importants ?



Vous devez déposer ces déchets végétaux sur les différentes plate-formes d'apport volontaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : POINTS VERTS ou DÉCHETTERIES.

LES POINTS VERTS DU BEAUVAISIS

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
AUX-MARAIS Rue de Rainvillers	Lundi et vendredi : 16h - 19h	1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS Impasse de Gournay	Lundi et samedi : 16h30 - 19h30	2 ^{ème} lundi et 4 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
SAINT-MARTIN-LE-NCEUD Route de Saint-Léger-en-Bray	Lundi : 9h - 12h Samedi : 13h - 16h	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
TROISSEREUX Rue du Marais	Lundi et samedi : 13h30 - 16h30	1 ^{er} samedi et 3 ^{ème} lundi du mois : 13h30 - 16h30
WARLUIX Rue des Prairies	Mardi et jeudi : 16h - 17h30 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois : 10h - 12h	Mardi : 15h30 - 17h 2 ^{ème} samedi du mois : 10h - 12h

	Du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Du 1 ^{er} décembre au 31 mars
MILLY-SUR-THÉRAIN Les Forges - Rue des Etangs	Lundi et samedi : 14h - 17h	2 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h 4 ^{ème} lundi du mois : 13h - 16h
VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE Guehengnies	Lundi : 14h - 17h Samedi : 9h - 12h	2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
GOINCOURT 26 rue Jean Jaurès	Lundi : 13h - 16h Samedi : 9h - 12h	1 ^{er} lundi et 2 ^{ème} samedi du mois : 9h - 12h

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Novembre	Du 1 ^{er} déc. au 31 mars
LA NEUVILLE-EN-HEZ Chemin du Marais	Lundi et mercredi : 17h30 - 19h Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h	Samedi : 9h - 12h et 14h - 17h	Samedi : 9h - 12h

ATTENTION : FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS !

LES DÉCHETTERIES DU BEAUVAISIS



DÉCHETTERIE DE BEAUVAIS 6 rue Marius Doffoy

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50
Dimanche	9h - 12h50
	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50
Dimanche	9h - 12h50

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL ZI rue de la Sablière

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50
	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Du lundi au samedi	13h - 16h50

DÉCHETTERIE DE HERMES Rue du Moulin de l'Isle

Mercredi	9h - 11h50
Vendredi	14h - 16h50
Samedi	9h - 11h50 et 14h - 16h50

DÉCHETTERIE DE VELENNES Chemin vicinal n°3

Lundi, mercredi et samedi	14h - 16h50
---------------------------	-------------

DÉCHETTERIE DE BAILLEUL-SUR-THÉRAIN Mont César - RD 125

Lundi	14h - 16h50
Mardi, jeudi, vendredi et samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50

DÉCHETTERIE-RECYCLERIE DE CRÈVECŒUR-LE-GRAND Rue de Breteuil

Lundi	9h - 11h50 et 14h - 17h50
Mercredi	9h - 11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h - 17h50
Vendredi	14h - 17h50
Samedi	9h - 12h30 et 14h - 17h20

ATTENTION : FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS !

Pour tous renseignements, contacter le service « Cadre de vie - Déchets »



FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?

0 800 00 60 40

Service & appel gratuits

Une autre solution : le compostage individuel !

Fabriquez votre propre compost !

Vous jardinez ? Vous pouvez composter vous-même vos déchets organiques avec un composteur individuel et réutiliser le compost comme engrais !

Des composteurs sont disponibles au service « Cadre de vie - Déchets ».

Une participation financière vous sera demandée.



La vente de composteurs à prix réduit, ça continue !

Comment acquérir un **bac composteur** ?

L'acquisition de composteur est réservé uniquement aux habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il peut être retiré au sein du service « Cadre de vie - Déchets » situé au 78 rue de Tilloy à Beauvais.

Un justificatif de domicile vous sera demandé (carte d'identité, facture EDF, etc).

COMPOSTEURS :
400, 600
ou **800 litres**
disponibles au choix



en plastique recyclé !